



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Point 70 b) de la liste préliminaire*

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Conseil économique et social

Session de 2014

Point 12 de l'ordre du jour provisoire**

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, présenté en application de la résolution [68/100](#) de l'Assemblée générale, contient une évaluation de l'assistance effectivement reçue par le peuple palestinien et une évaluation des besoins restant à satisfaire et des propositions précises pour y répondre efficacement. Il y est rendu compte des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec l'Autorité palestinienne, les donateurs et la société civile, pour venir en aide à la population et aux institutions palestiniennes.

Le rapport porte sur la période allant de mai 2013 à avril 2014, au cours de laquelle l'Autorité palestinienne a poursuivi la mise en œuvre du plan palestinien de développement national pour 2011-2013 et élaboré un nouveau plan pour 2014-2016. À l'appui de ces efforts, l'ONU a élaboré un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine 2014-2016 axé sur six domaines prioritaires : a) autonomisation économique, moyens de subsistance, travail décent et sécurité alimentaire; b) gouvernance, état de droit, justice et droits de l'homme; c) éducation; d) santé; e) protection sociale; et f) urbanisation, gestion des ressources naturelles et infrastructure. Les ressources financières nécessaires à l'assistance prêté au titre du plan-cadre s'élèvent à environ 1,2 milliard de dollars.

* [A/69/50](#).

** [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



Cette aide vient en complément de la programmation humanitaire décrite dans le plan d'intervention stratégique de 2014 pour le Territoire palestinien occupé, qui est doté d'un budget total de 390 millions de dollars.

En juillet 2013, Israéliens et Palestiniens ont repris les négociations directes sur le statut définitif, grâce aux considérables efforts de facilitation déployés sous la conduite des États-Unis d'Amérique, avec l'aide du Quatuor. Les parties se sont mises d'accord sur un programme englobant l'ensemble des questions fondamentales relatives au statut définitif, et se sont fixé pour objectif de parvenir à un accord général dans un délai de neuf mois. Toutefois, malgré la reprise des négociations, la situation sur le terrain n'a cessé de se détériorer du fait de l'intensification des activités de peuplement et de la violence en Cisjordanie et de la détérioration de la situation humanitaire à Gaza.

Pendant la période considérée, l'ONU a poursuivi ses efforts en vue de régler les problèmes de développement et les difficultés humanitaires dans le contexte de l'occupation, se consacrant tout particulièrement aux zones dans lesquelles l'Autorité palestinienne a été le moins en mesure d'assurer ses services, à savoir Gaza et la zone C et Jérusalem-Est en Cisjordanie.

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 68/100, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution, dans lequel figureraient une évaluation de l'assistance effectivement reçue par les Palestiniens et des besoins non encore satisfaits, ainsi que des propositions précises pour y répondre. Il récapitule aussi, pour la période considérée, les principaux événements politiques intervenus et les obstacles rencontrés par la communauté internationale dans ses efforts continus pour alléger les souffrances du peuple palestinien et appuyer le processus de renforcement des institutions engagé par l'Autorité palestinienne, de même que les négociations entre les parties. Le rapport concerne la période s'étendant de mai 2013 à avril 2014.

2. On trouvera des informations sur les conditions de vie et la situation socioéconomique des Palestiniens dans divers rapports des organismes des Nations Unies, notamment : a) le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale traitant des incidences économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (à paraître); et b) le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/68/13).

3. Les besoins humanitaires, économiques et de développement du peuple palestinien font l'objet de plusieurs documents. Assortie d'objectifs plus spécifiques que les années précédentes, la procédure d'appel global pour 2014, désormais appelée plan d'intervention stratégique, est doté d'un budget de 390 millions de dollars afin de répondre aux besoins humanitaires les plus pressants en renforçant la protection et en remédiant à l'insécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables du Territoire palestinien occupé. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine expose les stratégies adoptées par l'Organisation pour faire face aux priorités palestiniennes en matière de développement pour la période 2014-2016, conformément au Plan palestinien de développement national. Les objectifs du programme de l'UNRWA pour la période 2010-2015 ont été énoncés dans la stratégie à moyen terme de l'Office, dont le montant a été estimé à 639,4 millions de dollars pour 2013-2014, compte non tenu des interventions au titre des secours d'urgence. Le Plan palestinien de développement national pour 2014-2016 a fait ressortir des besoins prioritaires de développement correspondant à un montant de quelque 12 milliards de dollars.

4. Tout au long de l'année, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a poursuivi ses efforts visant à soutenir le processus de paix et à assurer une coordination efficace entre l'Autorité palestinienne, l'ONU, la communauté internationale et le Gouvernement israélien. Le Bureau a également continué d'évaluer la situation économique et sociale dans le Territoire palestinien occupé et d'élaborer des politiques et programmes propres à l'améliorer.

II. Aperçu de la situation actuelle

A. Contexte politique

5. En juillet 2013, pour la première fois depuis octobre 2010, Israéliens et Palestiniens ont repris les négociations directes sur le statut définitif, grâce aux considérables efforts de facilitation déployés sous la conduite des États-Unis d'Amérique. Les parties se sont mises d'accord sur un programme englobant l'ensemble des questions fondamentales relatives au statut définitif, et se sont fixé pour objectif de parvenir à un accord général dans un délai de neuf mois. Les membres du Quatuor se sont félicités de la reprise des discussions et ont réaffirmé leur volonté commune d'aider les parties à parvenir à une solution des deux États négociée dans les délais fixés. Conformément à cet accord, le premier cycle de négociations s'est tenu le 14 août à Jérusalem, à la suite de la libération de la première vague de prisonniers palestiniens incarcérés avant les accords d'Oslo. Le Secrétaire général s'est rendu en Palestine, en Israël et en Jordanie les 15 et 16 août pour appuyer ce processus.

6. Le dialogue s'est intensifié au cours de l'automne 2013, quelque 17 cycles de pourparlers ayant eu lieu. Toutefois, l'annonce répétée de projets d'implantation correspondant à chaque vague de libération de prisonniers a compliqué les négociations. Depuis le début de 2014, les efforts se sont concentrés sur la formulation d'un cadre convenu sur toutes les questions fondamentales, qui servirait de base à la poursuite des négociations en vue d'un accord sur le statut définitif. John Kerry, le Secrétaire d'État américain, a poursuivi sa navette diplomatique entre les deux parties.

7. L'appui international dont bénéficie la reprise des pourparlers de paix, y compris par l'entremise du Quatuor et des principaux acteurs arabes, régionaux et autres, ne s'est pas démenti. Le 20 janvier 2014, lors du débat public du Conseil de sécurité consacré à la situation au Moyen-Orient, le Secrétaire général a répété qu'il fallait aider les Israéliens et les Palestiniens à sortir d'un dangereux statu quo, l'absence d'avancées sur le plan politique risquant d'entraîner une dégradation de la situation sur le terrain.

8. Le 28 mars 2014, prétextant l'absence d'avancées sur le plan politique, Israël a repoussé sa décision de procéder à la libération de la quatrième et dernière vague de 30 prisonniers palestiniens incarcérés avant les accords d'Oslo. En réaction, le 1^{er} avril, et à la suite de l'annonce de la nouvelle publication de 708 appels d'offres pour la construction de logements à Gilo, le Président Abbas a annoncé que les responsables palestiniens avaient voté à l'unanimité d'adhérer à 15 conventions et traités internationaux. Les instruments d'adhésion à 13 demandes, y compris un protocole facultatif, ont été déposés auprès du Secrétaire général le 2 avril, et tous les États concernés en ont été informés depuis par la diffusion d'une notification dépositaire. L'adhésion aux quatre Conventions de Genève de 1949 et à un protocole supplémentaire est entrée en vigueur avec effet rétroactif. Le Président Abbas est toutefois resté déterminé à poursuivre les négociations jusqu'au 29 avril. Malgré des rencontres répétées entre les parties pour tenter de sortir de l'impasse et de convenir d'une prolongation de la période de négociation sur des bases différentes, Israël a suspendu sa participation aux pourparlers le 24 avril, en réaction à l'annonce faite la veille d'un accord d'unité intrapalestinienne en vue de la formation d'un gouvernement de consensus national. Israël a expliqué qu'il refusait

de négocier avec un gouvernement soutenu par le Hamas et qui ne reconnaissait pas son droit d'exister. Le délai de neuf mois fixé initialement pour terminer les négociations est arrivé à expiration le 29 avril. Au moment de l'établissement du présent rapport, il est difficile de dire si les parties reprendront les négociations. En attendant, le Secrétaire général a engagé Israéliens et Palestiniens à faire preuve de prudence et à éviter toute initiative unilatérale susceptible de faire reculer les perspectives d'un accord final négocié.

9. L'impasse politique est aggravée par l'instabilité sur le terrain, qui se traduit par une dégradation de la situation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et un calme précaire à Gaza. Depuis la mi-décembre 2013, la fréquence et l'intensité des affrontements entre forces israéliennes, colons israéliens et Palestiniens se sont accentuées, en particulier dans les camps de réfugiés et autour. Les jets de pierres et de cocktails Molotov par les Palestiniens sont également en augmentation, provoquant blessures et dommages matériels. Les attaques de colons contre des Palestiniens et leurs biens se sont par ailleurs poursuivies, y compris des attaques contre des vergers et l'incendie d'une mosquée, malgré les mesures prises par les Israéliens pour arrêter les auteurs des attaques dites du « prix à payer ». Les forces de sécurité palestiniennes ont continué de maintenir l'ordre public dans les secteurs de Cisjordanie placés sous leur contrôle.

10. Au ralenti depuis le printemps 2013, les activités de peuplement ont repris, y compris à Jérusalem-Est, l'approbation de 24 000 nouveaux logements ayant été annoncée, avant que le projet ne soit arrêté en novembre 2013. L'ONU maintient sa position concernant le caractère illégal de ces colonies. Le 19 juillet, la Commission européenne, s'appuyant sur de précédentes conclusions du Conseil des affaires étrangères, a publié des directives stipulant qu'elle n'accorderait des subventions aux institutions israéliennes et ne maintiendrait ses relations avec celles-ci que dans le cadre de la frontière d'avant-1967. Les directives précisent que toute entité juridique israélienne recevant des fonds de l'Union européenne devra déclarer qu'elle n'a aucun lien avec la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. En février 2014, des projets de construction de plus de 2 000 nouveaux logements pour des colons ont été annoncés. Les démolitions de propriétés palestiniennes se sont poursuivies. Les tensions se sont exacerbées autour du Mont du Temple (Haram al-Sharif), notamment lors de visites d'hommes politiques israéliens de droite et au moment d'un débat infructueux tenu le 25 février à la Knesset, sur l'extension de la souveraineté d'Israël au lieu saint. Le Secrétaire général a réaffirmé la position de l'ONU selon laquelle le statut de la vieille ville et des sites religieux s'y trouvant sont des questions essentielles relatives au statut définitif qui ne pourront être résolues que par des négociations, et que les parties doivent s'abstenir de toute tentative visant à établir des faits sur le terrain et à modifier le statut de la vieille ville. La situation des Palestiniens en détention administrative en Israël, dont certains ont entamé une grève de la faim, reste très préoccupante. Les Palestiniens ont organisé des manifestations en Cisjordanie et à Gaza pour faire part de leur inquiétude au sujet de l'état de santé des prisonniers palestiniens malades, détenus par Israël.

11. À Gaza, le calme a été perturbé par plusieurs tirs de roquettes vers Israël, des incidents à la frontière et une escalade dangereuse de la violence. Au cours de l'été 2013, Israël a pris plusieurs mesures pour assouplir le régime de bouclage, notamment l'extension de la limite de la zone de pêche de 3 à 6 miles nautiques. À la fin de novembre 2013, soit un an après l'accord de cessez-le-feu, la situation

s'est encore détériorée à Gaza avec la reprise des violences et une dégradation des conditions socioéconomiques. À la suite de la découverte, en octobre, d'un tunnel allant jusqu'en Israël construit par le Hamas, le Gouvernement israélien a temporairement suspendu l'importation de matériaux de construction destinés à des projets internationaux par le point de passage de Kerem Shalom. Cette décision a depuis été partiellement revue pour les projets de l'ONU. Par ailleurs, l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Égypte a eu pour conséquences la fermeture systématique des tunnels, la lutte contre la contrebande et la fermeture fréquente du point de passage de Rafah. Du 11 au 13 mars, plus de 70 roquettes et obus de mortier ont été tirés en direction d'Israël revendiqués pour la plupart par le Jihad islamique palestinien, ils n'ont fait aucun blessé ni causé de dégât matériel important. En mars 2014, Israël a procédé à de nombreuses frappes aériennes sur Gaza, provoquant la mort de cinq militants qui seraient affiliés au Jihad islamique palestinien et blessant deux civils palestiniens, tandis que trois autres civils étaient blessés par des tirs des Forces de défense israéliennes à proximité de la barrière. Le 5 mars, les forces navales israéliennes ont intercepté en mer Rouge un navire qui transporterait des armes, dont des missiles, de la République islamique d'Iran à la bande de Gaza.

12. L'application intégrale de la résolution [1860 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité, qui suppose que les Palestiniens mettent fin à leurs divisions politiques de manière à améliorer les chances de parvenir à la solution des deux États, reste l'option la plus viable pour stabiliser et améliorer la situation à Gaza en tentant de résoudre ses problèmes structurels. L'accord d'unité annoncé le 23 avril prévoyait la formation d'un gouvernement palestinien de consensus national dans un délai de cinq semaines et la tenue d'élections présidentielle et législatives dans les six mois suivants. Le 26 avril, prenant la parole à une réunion du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le Président Abbas a répété que cet accord serait mis en œuvre sous sa responsabilité et sur la base des engagements pris par l'OLP, selon lesquels le futur gouvernement de consensus national reconnaîtrait Israël, et respecterait le principe de non-violence et les accords précédents. Il a également souligné qu'un accord reposant sur de telles bases ne devait pas être jugé contraire à la poursuite de négociations pacifiques. L'ONU reste persuadée qu'un accord d'unité mis en œuvre selon les principes présentés par le Président Abbas constituerait une ouverture qui offre, sur le long terme, la perspective de réunir la Cisjordanie et Gaza sous une autorité palestinienne légitime, y compris par la tenue d'élections attendues depuis longtemps.

B. Contexte humanitaire et socioéconomique

Évolution de la situation économique et budgétaire

13. L'Autorité palestinienne a poursuivi la mise en œuvre de réformes économiques et budgétaires essentielles, mais l'assainissement des finances publiques a progressé lentement en 2013. L'accumulation des créances et la dette publique élevée témoignent de difficultés budgétaires évidentes. En 2013, le montant total des recettes a été inférieur de 8 % aux prévisions alors que les dépenses ont été supérieures de 2 %, et le montant net des prêts a représenté 357 % du montant inscrit au budget. En conséquence, le déficit budgétaire total s'est établi à 1,4 milliard de dollars. En 2013, l'Autorité palestinienne a reçu près de

1,3 milliard de dollars de soutien budgétaire direct une somme supérieure aux prévisions¹.

14. En février, le Cabinet palestinien a approuvé un budget de 4,2 milliards de dollars pour l'année à venir, en augmentation de 9 % par rapport à 2013. Le budget de 2014 présente un déficit courant de 1,3 milliard de dollars et des besoins de financement du développement de 0,3 milliard de dollars².

15. Le ralentissement de la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en 2013 est très préoccupant. En 2013, le chômage était de 18,6 % en Cisjordanie et il a atteint 32,6 % dans la bande de Gaza³. Les femmes et les jeunes restent les plus touchés.

16. Les inquiétudes au sujet des perspectives à long terme de l'économie palestinienne ont continué de porter sur la nécessité d'assurer le redressement du secteur privé, en particulier dans les secteurs productifs de l'économie, ce qui ne peut se faire sans un meilleur accès aux ressources naturelles et un assouplissement des restrictions imposées au passage des personnes et des biens. On estime que la levée de ces restrictions et d'autres obstacles administratifs aux investissements palestiniens et aux activités économiques dans la zone C permettrait d'accroître la production d'un montant d'au moins 2,2 milliards de dollars par an en valeur ajoutée, soit l'équivalent de 23 % du PIB palestinien en 2011⁴.

Évolution de la situation humanitaire

17. Au cours de la période considérée, 47 Palestiniens, dont 4 enfants et 1 femme, ont été tués (19 à Gaza, dont 10 militants, et 28 en Cisjordanie) et 2 632, dont 830 enfants et 77 femmes, ont été blessés (188 à Gaza et 2 444 en Cisjordanie) par les Forces de sécurité israéliennes⁵. En comparaison, 258 morts et 5 492 blessés avaient été signalés au cours de la période précédente, principalement du fait du conflit qui a fait rage à Gaza en novembre 2012. Les actes de violence commis par les colons envers les Palestiniens ont fait 235 blessés (dont 34 enfants et 11 femmes) au cours de 83 accrochages. Par ailleurs, on estime que 292 attaques menées contre des Palestiniens ont causé des dommages à des biens, dont au moins 13 955 arbres. Au total, 4 Israéliens (dont 2 civils) ont été tués et 118 blessés au cours de la période considérée, contre 7 Israéliens tués et 405 blessés au cours de la période précédente.

18. À la fin de décembre 2013, 154 garçons âgés de 14 à 17 ans étaient détenus par Israël au motif qu'ils auraient enfreint les règles de sécurité.

19. Entre le 1^{er} mai 2013 et le 8 avril 2014, 663 logements et structures utilisés dans les activités de subsistance ont été détruits dans la zone C de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, obligeant au moins 1 120 personnes, dont environ la

¹ Gouvernement de l'État de Palestine, Ministère des finances, rapport mensuel sur les opérations budgétaires : recettes, dépenses et sources de financement, décembre 2013 (11 février 2014).

² Ibid, mars 2014 (16 avril 2014).

³ Bureau central palestinien de statistique; données disponibles à l'adresse http://pcbs/Portals/_PCBS/Downloads/Book2049.pdf.

⁴ Banque mondiale, *Area C and the future of the Palestinian economy* (uniquement en anglais), rapport n° AUS2922. Disponible à <http://documents.worldbank.org>.

⁵ Les chiffres portent sur la période allant du 1^{er} mai 2013 au 7 avril 2014. Données recueillies par l'ONU.

moitié d'enfants, à partir. Ce sont au moins 2 320 autres personnes qui ont été concernées par les démolitions de logements et de structures utilisés dans les activités de subsistance pendant la période considérée.

20. La dernière enquête sur la sécurité socioéconomique et alimentaire (2012) a montré une hausse nette de l'insécurité alimentaire dans le Territoire palestinien occupé, de 27 % à 34 %, ce qui indique que la lutte contre l'insécurité alimentaire demeure une priorité humanitaire sur le territoire. L'insécurité alimentaire a atteint 19 % en Cisjordanie et le niveau alarmant de 57 % à Gaza.

Déplacements, passage et espace opérationnel des agents humanitaires

21. Le passage et les déplacements des Palestiniens entre la plupart des centres urbains palestiniens de Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est, sont demeurés restreints pendant la période considérée. Le maintien des restrictions imposées aux Palestiniens concernant l'accès à la terre, aux services sociaux et aux débouchés économiques à Jérusalem-Est et dans la zone C a freiné les efforts de développement, d'où une détérioration des conditions de vie et une plus grande vulnérabilité. À Gaza, les restrictions à l'accès à la terre et à la mer imposées par le Gouvernement israélien ont été maintenues.

22. De mai 2013 à mars 2014, au moins 300 incidents ont été signalés, au cours desquels des membres du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales avaient été retardés ou s'étaient vu refuser le passage à des points de contrôle israéliens. Environ la moitié de ces incidents se sont produits au niveau de la barrière, à la périphérie de Jérusalem.

La barrière

23. La construction de la barrière s'est poursuivie au nord-ouest du gouvernorat de Bethléem, en plus des travaux de déviation près de Khirbat Joubara à Toulkarem et autour de Qalqiliya. Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, créé en application de la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale en date du 24 janvier 2007, a poursuivi ses activités de communication et d'enregistrement de plaintes. Plus de 42 000 plaintes ont été recueillies, étayées par plus de 500 000 justificatifs. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les activités d'enregistrement de plaintes étaient parvenues à leur terme dans les gouvernorats de Toubas, Jénine, Toulkarem, Qalqiliya et Salfit, et le travail était bien avancé dans ceux de Ramallah et de Hébron. Les activités de communication et d'enregistrement de plaintes ont également débuté dans le gouvernorat de Bethléem.

III. Intervention des organismes des Nations Unies

24. En 2014, l'ONU et ses partenaires continueront, dans le cadre du plan d'intervention stratégique pour le territoire palestinien occupé, de coordonner et de fournir une aide humanitaire et en matière de protection, notamment de l'aide alimentaire, à 1,9 million de Palestiniens vulnérables, essentiellement à Gaza, dans le secteur C de la Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans la zone de jointure. La stratégie humanitaire, qui remplace la procédure d'appel global, tient compte du cycle des stratégies de développement à long terme, sur lesquelles elle est alignée, en particulier du Plan palestinien de développement national pour 2014-2016, qui

s'appuie sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine pour 2014-2016.

25. Les organismes des Nations Unies ont collaboré étroitement avec l'Autorité palestinienne à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine, cadre de planification stratégique qui oriente les programmes de développement qu'ils mettront en œuvre de 2014 à 2016 conformément au Plan de développement national pour la même période. Le plan-cadre place la population palestinienne au cœur des programmes de développement, son objectif étant de renforcer la sécurité humaine et, ainsi, de jeter les bases du développement humain dans un contexte d'occupation. Grâce à ses nombreux programmes humanitaires, le système des Nations Unies continue d'apporter une aide essentielle aux Palestiniens.

A. Développement social et humain

26. L'Organisation des Nations Unies a continué de coordonner et de fournir de l'aide humanitaire, notamment alimentaire, à plus d'un million de personnes, des services d'eau et d'assainissement à plus de 1,5 million de personnes, et des prestations sanitaires et nutritionnelles à près de 2,5 millions de personnes.

27. Les programmes de développement des Nations Unies ont porté sur le renforcement des capacités, les infrastructures et la fourniture d'une aide directe et de services de base, dans six domaines stratégiques, comme indiqué dans le Plan-cadre pour l'aide au développement de l'État de Palestine pour 2014-2016 : a) autonomisation économique, moyens de subsistance, travail décent et sécurité alimentaire; b) gouvernance, état de droit, justice et droits de l'homme; c) éducation; d) santé; e) protection sociale; et f) urbanisation, gestion des ressources naturelles et infrastructures. On estime à 1,2 milliard de dollars le montant des ressources nécessaires pour apporter l'aide voulue au titre du plan-cadre. Au moment de l'établissement du présent rapport, un tiers de ce budget était mobilisé.

28. Les activités entreprises à Gaza constituent une part importante de l'action de développement menée par les organismes des Nations Unies dans l'État de Palestine. Malgré les bouclages constants qui ne cessent d'entraver les opérations, ils ont ainsi exécuté des projets de développement d'une valeur d'environ 450 millions de dollars et créé des emplois dans le secteur du bâtiment, l'un des rares secteurs dynamiques à Gaza. Par exemple, grâce aux projets de construction de l'UNRWA, 4 000 emplois à plein temps ont été créés en 2013. Ils représentent 8,1 % de l'ensemble des emplois dans la bande de Gaza et ont contribué à réduire le taux de chômage à Gaza de 5,5 %.

29. On trouvera ci-après des exemples des types d'aide fournie par les organismes des Nations Unies.

Éducation

30. Neuf organismes des Nations Unies ont continué de soutenir la mise en œuvre du programme « Éducation pour tous » de l'État de Palestine, menée par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en vue de renforcer les

capacités en matière d'intégration scolaire, d'écoles amies des enfants et de développement du jeune enfant.

31. Ces organismes ont ainsi aidé le Ministère à ouvrir 44 classes d'enseignement préscolaire (30 en Cisjordanie et 14 à Gaza) en installant et en équipant 14 unités préfabriquées pour les classes de Gaza et ont fourni un appui technique au Ministère pour la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de développement du jeune enfant.

32. Dans le cadre du programme « Éducation pour tous », 70 écoles pilotes en Cisjordanie et à Gaza, dont 12 écoles de l'UNRWA, ont bénéficié de diverses interventions, notamment des programmes d'alimentation scolaire et de renforcement des capacités axés sur l'intégration scolaire, les écoles amies des enfants, le développement du jeune enfant et les élèves ayant des besoins particuliers.

33. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a contribué au renforcement des capacités de 21 094 enseignants, principaux et superviseurs en ce qui concerne les stratégies d'apprentissage actif et la pratique de l'école amie des enfants.

34. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) apporte un appui aux élèves vulnérables grâce à une nouvelle initiative qui vise à élargir l'accès aux manuels et ouvrages par l'intermédiaire des bibliothèques et à appliquer une stratégie de sensibilisation au droit à l'éducation. Elle a recensé et équipé de manuels 12 bibliothèques de Cisjordanie et de Gaza et a formé 12 bibliothécaires.

35. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) poursuit son programme Al Fakhoura d'allocation de bourses à des étudiants gazaouis.

36. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a continué de promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat et de soutenir l'inscription de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les programmes de tous les centres de formation professionnelle, écoles industrielles et instituts techniques. Cinq activités de formation ont été organisées à Ramallah, Naplouse et Hébron à l'intention des principaux responsables nationaux de centres de formation professionnelle.

37. L'UNRWA a assuré une éducation primaire gratuite à quelque 283 307 élèves inscrits dans 344 écoles élémentaires et établissements du premier cycle secondaire en Cisjordanie et à Gaza. À Gaza, 71 % des établissements fonctionnent actuellement selon un système de classes alternées, tandis qu'en Cisjordanie, seulement 5 % fonctionnent selon ce système, le temps que de nouveaux établissements soient construits. En raison de difficultés financières, l'UNRWA a dû suspendre la distribution de repas scolaires dans 245 écoles à Gaza.

38. L'UNICEF et ses partenaires nationaux ont assuré l'accès protégé et sûr de quelque 8 980 enfants, dont 26 % de filles, à des écoles dans 19 localités différentes, notamment en installant des postes de contrôle et des portails dans les établissements qui sont les plus vulnérables aux actes de violence des colons et au harcèlement des Forces de défense israéliennes.

Santé

39. L'UNRWA, qui demeure l'un des principaux prestataires de services de santé, exploite 42 formations sanitaires, 21 centres de santé primaire, 1 hôpital et 1 centre

spécialisé en maladies non transmissibles à Gaza et en Cisjordanie et emploie plus de 2 000 personnes. Chaque année, en moyenne 30 000 réfugiés de Palestine en Cisjordanie reçoivent une aide au titre des frais d'hospitalisation.

40. En Cisjordanie, l'UNRWA a supervisé les opérations de six équipes médicales mobiles, qui ont fourni des soins de santé primaires à 55 des localités les plus reculées ou vulnérables. Les équipes ont effectué plus de 12 000 consultations par mois en moyenne et couvert une population d'environ 120 000 réfugiés et non-réfugiés.

41. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a achevé un projet de soins continus, qui a permis d'améliorer l'accès aux soins obstétricaux de qualité pour les communautés à haut risque de Gaza et de renforcer les services d'accouchement sans risques en installant, en remettant en état ou en équipant des maternités et des centres de santé primaire d'importance capitale. Le FNUAP a continué de s'employer à renforcer les services de planification familiale en veillant à ce que tous les points de prestations de services publics disposent de produits de planification familiale. En outre, il a mené des activités de promotion de la santé et de sensibilisation à l'intention de 5 943 femmes.

42. Grâce au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les organismes des Nations Unies ont continué de fournir des médicaments vitaux aux patients par l'intermédiaire du Ministère palestinien de la santé, aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie.

43. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé ont aidé le Ministère de la santé à acheter des vaccins contre la poliomyélite et coordonné une campagne nationale de vaccination dont ont bénéficié 639 481 enfants de moins de 5 ans.

44. L'UNICEF a contribué à l'acquisition et à la remise en état de matériel destiné à au moins huit unités de soins néonataux intensifs et former des professionnels de la santé aux directives relatives aux soins néonataux. Les données de l'un des hôpitaux visés à Gaza indiquent une baisse du taux de mortalité néonatale et des décès de prématurés. En outre, l'UNICEF a contribué à l'acquisition de matériel pour les maternités de deux hôpitaux en Cisjordanie, ce qui a permis d'améliorer les services de soins pédiatriques pour 17 000 enfants et de soins obstétricaux pour 12 000 femmes.

45. L'UNICEF a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative hôpital ami des bébés dans 9 hôpitaux et 45 formations sanitaires en Cisjordanie et 3 hôpitaux à Gaza et a fourni des services à 4 610 mères et nouveau-nés grâce au programme de visites postnatales à domicile.

46. Environ 3 500 réfugiés de Palestine ont bénéficié en 2013 de services de soutien psychosocial individualisé au titre du programme de santé mentale communautaire mis en œuvre par l'UNRWA en Cisjordanie. L'UNICEF a renforcé ses programmes de soutien psychosocial mis en œuvre à Gaza dans les centres d'aide à la famille grâce à cinq équipes d'aide d'urgence et par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Quelque 150 000 enfants, dont la moitié était des filles (37 145 étaient adolescentes) ont ainsi bénéficié de services professionnels de soutien psychosocial qui leur ont permis de renforcer leur résilience et leurs mécanismes d'adaptation. Il s'agissait notamment de conseils en groupe, de conseils individualisés, de visites d'urgence à domicile, de préparation à la vie active, de soutien à l'éducation et d'activités récréatives. En outre, 17 986

aidants naturels (35 % d'hommes) ont bénéficié d'activités de sensibilisation visant à aider les parents à améliorer leurs connaissances et leurs compétences de façon à pouvoir protéger leurs enfants et à mieux les soutenir, en particulier en période de crise.

Eau et assainissement

47. En Cisjordanie, l'UNICEF a prêté concours pour le contrôle de la qualité de l'eau des citernes de 570 familles et a appliqué le programme relatif à l'eau et l'assainissement dans les écoles, qui consiste à construire ou remettre en état des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans 55 écoles. Une fois achevé, le programme bénéficiera à plus de 80 000 élèves.

48. L'UNICEF a aidé la Régie palestinienne des eaux et la Compagnie de distribution d'eau des municipalités côtières à entamer la construction d'une installation de dessalement de l'eau de mer de faible volume à court terme à Gaza.

Emploi

49. L'OIT a exécuté un programme d'appui à la création de moyens de subsistance et d'emplois dans le secteur de la pêche à Gaza. À partir d'une analyse participative de la chaîne des valeurs et d'une série d'activités de formation adaptées aux besoins des individus, des groupes et des associations du secteur, le projet a contribué à l'élaboration d'un plan de redressement du secteur de la pêche à Gaza et favorisé le dialogue entre différentes parties prenantes du secteur.

50. Les organismes des Nations Unies ont continué d'appuyer la création de revenus et d'emplois indépendants pour les Palestiniens vulnérables. Le PNUD a visé quelque 4 000 familles en Cisjordanie et à Gaza et a axé ses efforts sur les activités génératrices de revenus dans les domaines de la création de microentreprises et de petites entreprises, du logement, de l'éducation, de la santé et du relèvement. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a, par l'intermédiaire de 41 centres pour femmes, soutenu la création d'emplois dans le domaine du traitement et de la vente des produits alimentaires. Le programme a permis d'aider directement 536 femmes et quelque 35 800 autres ont bénéficié des services proposés dans les centres. Grâce à ce programme, 23 centres pour femmes sont devenus financièrement viables. Le programme a également bénéficié à 258 écoles et plus de 100 000 écoliers qui ont reçu des collations saines et abordables, préparées par les femmes des centres locaux. Plus de 800 réfugiées palestiniennes ont été formées grâce au programme des jeunes dirigeantes mis en œuvre par l'UNRWA à Gaza. Le programme a pour objectif de remédier au déficit de compétences professionnelles en veillant à ce que les femmes acquièrent les qualifications qui sont recherchées sur le marché du travail grâce à des formations théoriques et pratiques et des stages, notamment en petite ou moyenne entreprise. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé 19 coopératives de femmes et leurs membres à améliorer leur situation économique en dispensant des formations visant à renforcer leurs compétences en matière de vente et en leur fournissant des outils pour rendre leurs produits plus commercialisables.

51. Le 1^{er} décembre 2013, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a livré et installé un nouveau scanner de conteneurs sur portique de pointe au passage de Kerem Shalom.

Protection sociale ciblée

52. À Gaza, l'UNRWA a distribué 426 221 colis alimentaires à 21 638 ménages de réfugiés palestiniens mais a été contrainte de suspendre l'assistance en espèces à cause de difficultés budgétaires. Il a également distribué 101 970 colis alimentaires et 1,5 million de dollars d'assistance supplémentaire en espèces à 11 358 ménages de réfugiés palestiniens dans le cadre de ses programmes de filet de sécurité sociale et d'aide aux personnes en grande difficulté en Cisjordanie. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a continué de soutenir le programme de filet de sécurité sociale de l'Autorité palestinienne. En 2014, il a ainsi distribué de la nourriture et des bons d'alimentation à 214 230 personnes.

Culture

53. L'UNESCO a poursuivi ses activités de conservation des biens culturels en Cisjordanie et à Gaza. Elle a fourni une assistance financière et technique au musée Riwaya de Bethléem et a poursuivi les excavations, les recherches, la sensibilisation du public et la construction du centre des visiteurs du parc archéologique Tell Balata à Naplouse. À Gaza, les travaux nécessaires à la conservation du site archéologique du monastère de Saint-Hilarion, qui se trouve à Tell Umm Amer, se poursuivent grâce à un partenariat conclu avec l'École biblique et archéologique française de Jérusalem et l'Université islamique de Gaza.

54. L'UNESCO a également poursuivi son projet de renforcement des capacités locales en matière de préservation du patrimoine culturel en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ce projet a permis de renforcer les compétences et les connaissances en matière de conservation, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes architectes et travailleurs, de promouvoir le tourisme culturel, de sensibiliser le public aux valeurs du patrimoine culturel, de faire ressortir l'aspect socioéconomique de la préservation du patrimoine culturel en offrant des possibilités d'emploi et de mettre en place des installations à l'usage du public. Six bâtiments et espaces ont été rénovés dans le cadre du projet.

Sécurité alimentaire et agriculture

55. Dans le cadre des activités de redynamisation du secteur agricole menées par la FAO, 350 agriculteurs ont reçu une formation intensive à la lutte intégrée contre les nuisibles, aux bonnes pratiques agricoles pour la certification mondiale, à la gestion intégrée des cultures et à la protection phytosanitaire intégrée.

56. Le PNUD a achevé l'aménagement de 2 400 dunums⁶ supplémentaires à l'intention d'agriculteurs pauvres vivant dans des secteurs de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, qui se trouvent à proximité immédiate des colonies israéliennes ou dans la zone de jointure, portant ainsi la superficie totale des terres mises en valeur à environ 12 000 dunums en 2013. Il a également soutenu les activités de mise en valeur des terres en vue d'en assurer une utilisation durable, principalement pour la culture d'olives et de fruits à noyau et d'autres cultures saisonnières de plein champ.

⁶ Un dunum équivaut à 1 000 m², soit 0,1 hectare (10 dunums font donc 1 hectare).

Droits de l'homme, femmes, enfants et jeunes

57. Cinq organismes des Nations Unies ont lancé un programme conjoint en vue de renforcer le respect des droits fondamentaux des personnes handicapées par l'application de la législation, conformément à la loi palestinienne sur les personnes handicapées et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et d'intégrer les questions relatives aux personnes handicapées dans les écoles et les services d'emploi. Cet objectif devrait être atteint grâce à une collaboration étroite entre les ministères, les organismes des Nations Unies, les organisations de personnes handicapées et d'autres parties prenantes essentielles.

58. Les organismes des Nations Unies continuent de contribuer à satisfaire les besoins particuliers des femmes, et notamment à lutter contre la violence sexiste. ONU-Femmes a mis en place 49 centres pour les femmes victimes de violence sexiste et 8 centres locaux qui offrent également un hébergement aux femmes. Plus de 300 femmes ont bénéficié de services d'aide psychosociale, sociale et juridique et de conseils dans le premier centre polyvalent de lutte contre la violence à Gaza et 20 femmes en moyenne ont bénéficié d'une protection, d'un hébergement et d'un soutien juridique et psychosocial au centre de protection et d'autonomisation des femmes et des familles en Cisjordanie. Quelque 10 000 réfugiés palestiniens ont bénéficié des activités de sensibilisation et de prévention liées à la violence sexiste, aux droits de l'enfant et de l'homme, à la violence domestique, à la négligence et aux sévices sexuels.

59. Les organismes des Nations Unies ont continué d'améliorer la qualité des services juridiques fournis aux femmes. ONU-Femmes a formé 20 avocats à intégrer une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans leur instance et 18 femmes détenues dans des centres de détention palestiniens ont bénéficié des services d'un avocat et d'activités de réhabilitation. Le PNUD a organisé des séances de formation juridique à l'intention de plus de 1 890 personnes (1 200 à Gaza et 693 en Cisjordanie) et fourni une aide judiciaire, y compris des conseils et une représentation, dans plus de 1 000 affaires (350 à Gaza et 741 en Cisjordanie), visant essentiellement à prêter assistance aux femmes. Au cours des trois années d'existence du programme, plus de 45 000 femmes ont bénéficié de services d'aide juridique.

60. L'UNESCO a formé des femmes journalistes à Gaza et en Cisjordanie, étant donné le rôle unique qu'elles jouent comme défenseurs des droits de l'homme et fournisseurs d'informations. La formation a porté sur la sécurité personnelle, l'évaluation des risques, la gestion des conflits et la liberté d'expression.

61. En collaboration avec le Haut Conseil palestinien de la jeunesse et des sports et des organisations non gouvernementales partenaires, les organismes des Nations Unies ont touché 10 000 adolescents (dont 50 % de filles), qui ont participé à des initiatives locales conduites par les jeunes et visant à promouvoir leur participation civique et à renforcer leurs compétences pour la vie et l'emploi ou qui en ont bénéficié, réduisant ainsi leur marginalisation. En outre, le FNUAP et des partenaires nationaux ont lancé le réseau d'éducation des jeunes par les pairs dans le cadre de l'éducation des jeunes par les pairs au niveau mondial.

62. L'UNICEF a continué de diriger un groupe de travail interinstitutions établi au titre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en Israël et dans le territoire

palestinien occupé, conformément aux résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité. La base de données du groupe de travail a permis aux partenaires de recenser les cas de violations graves touchant des enfants et de faire une analyse détaillée du type d'activités des groupes militaires ou armés ou de violences commises par les colons qui influent sur le fonctionnement des écoles. Les enseignants et les principaux de 186 écoles situées dans des zones vulnérables touchées par le conflit ont été formés pour recenser les violations liées à l'éducation, ce qui leur permet d'en rendre compte avec plus de précision.

Environnement, logement et urbanisation

63. La FAO a soutenu les initiatives de mise en valeur des ressources naturelles en réaménageant 1 000 dunums de pâturage et en distribuant plus de 350 tonnes de semences et de plants résistant à la sécheresse.

64. Le PNUD a prêté assistance à environ 80 familles disposant de peu de ressources afin qu'elles aient des logements adéquats, en participant à des efforts de remise en état et de rénovation à Jérusalem. En outre, il a fourni un appui visant à améliorer l'infrastructure économique en renforçant la situation matérielle de 7 boutiques et locaux commerciaux dans la vieille ville de Jérusalem, dont 3 boulangeries, 1 pressoir à olives, 1 foyer et 2 boutiques.

65. À Gaza, le Service de la lutte antimines a considérablement réduit la menace que font peser les risques d'explosion grâce à une meilleure action de protection. C'est ainsi que tous les engins explosifs ont été déplacés des zones urbaines au site de prédémolition établi à l'extérieur de Gaza et que 8,5 tonnes d'engins explosifs provenant des deux parties au conflit ont été détruites.

B. Aide d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

66. Le plan d'intervention stratégique de 2014 pour le Territoire palestinien occupé vise un objectif de financement de 390 millions de dollars, soit un niveau similaire à celui demandé dans le cadre de la procédure d'appel global en faveur du Territoire palestinien occupé en 2013, pour laquelle 66 % (soit 265 millions de dollars) des 401 millions de dollars demandés ont été obtenus. Alors que les besoins humanitaires augmentent, le niveau de financement nécessaire au titre du plan d'intervention stratégique de 2014 témoigne d'une approche plus ciblée pour répondre aux besoins les plus urgents et faire une meilleure distinction entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. Le plan d'intervention stratégique de 2014, qui conserve les priorités d'action des années précédentes, vise à s'attaquer à une insécurité alimentaire profondément enracinée, aux graves problèmes relatifs aux droits de l'homme et à la protection, et à l'accès limité des populations palestiniennes vulnérables aux services essentiels, en particulier à Gaza, à Jérusalem-Est, dans la zone C de la Cisjordanie et dans la zone de jointure.

67. En outre, l'appel d'urgence de l'UNRWA en 2014 porte sur un montant de 300 millions de dollars destiné à satisfaire les besoins de quelque 2 millions de réfugiés de Palestine à Gaza et en Cisjordanie. L'essentiel des crédits demandés et obtenus en 2013 étaient destinés à des programmes d'urgence dans la bande de Gaza; des 245 millions de dollars demandés, 115 millions ont été récoltés. Pour la Cisjordanie, près de 29 millions de dollars, sur les 55 millions demandés, ont été obtenus et affectés à des programmes d'urgence.

68. La situation énergétique dans la bande de Gaza demeure extrêmement précaire. Au cours de la période considérée, l'ONU a mis en place, avec des contributions de la Turquie et de la Banque islamique de développement, un filet de sécurité pour reconstituer les réserves sur place de certaines installations énergétiques essentielles. Néanmoins, la situation actuelle met en évidence la nécessité de trouver une solution structurelle aux problèmes énergétiques de Gaza.

Aide alimentaire d'urgence

69. À Gaza, l'Office a distribué 530 000 colis supplémentaires d'aide alimentaire d'urgence à près de 140 000 familles réfugiées de Palestine, ce qui a permis à 748 040 personnes vivant dans le dénuement le plus complet ou dans la pauvreté absolue d'en bénéficier. L'Office et le PAM ont poursuivi leur programme d'assistance conjointe pour les Bédouins marginalisés et les éleveurs, réfugiés ou non, en Cisjordanie, les distributions de nourriture bénéficiant à 30 507 personnes. En décembre 2013, en réponse à la tempête hivernale Alexa, le PAM a distribué des aliments prêts à consommer à environ 10 000 personnes résidant dans des abris à Gaza et distribué de la nourriture à un millier de personnes et des bons d'alimentation à 250 personnes en Cisjordanie.

Aide d'urgence à la création de revenus

70. Au cours de la période considérée, le programme de création d'emplois de l'Office a offert des emplois à 40 285 réfugiés dans 19 camps de réfugiés de Palestine et plus de 350 villes et villages de Cisjordanie, ce qui a permis d'injecter 16 726 647 dollars dans des ménages vulnérables en situation d'insécurité alimentaire au bénéfice de 115 733 personnes au total (travailleurs embauchés et leur famille).

Aide sanitaire d'urgence

71. Le programme sanitaire d'urgence de l'Office en Cisjordanie a soutenu 25 centres de soins de santé primaires situés dans des zones où les incidents relatifs à la protection sont fréquents, qui ont fourni des services à environ 270 000 réfugiés de Palestine. En 2013, un total de 218 087 consultations ont été réalisées, 56 % des patients étant des femmes. En Cisjordanie, l'Office a fourni des services psychosociaux à 49 communautés bédouines, offrant un soutien psychologique individuel ou en groupe, un soutien aux familles et des activités psychosociales dans les collectivités exposées à des menaces. Quelque 10 500 réfugiés de Palestine ont bénéficié de ces services, y compris les collectivités situées dans des zones militaires, celles qui vivent à proximité de colonies, et celles qui sont sous le coup d'ordres de démolition ou dont la liberté de mouvement est sérieusement restreinte.

72. L'OMS a poursuivi son soutien visant à réduire les pénuries de médicaments vitaux et produits médicaux jetables. Par ailleurs, elle a aidé à combler des manques de produits pharmaceutiques et a continué d'aider à la coordination de l'acheminement des fournitures médicales reçues à titre de dons pour Gaza. Elle a également fourni une assistance technique, du matériel médical et des pièces de rechange nécessaires d'urgence pour maintenir, réparer et améliorer les équipements existants, y compris les groupes électrogènes et le matériel médical endommagés par l'instabilité de l'alimentation électrique et les fréquentes coupures de courant dues à la pénurie de combustible. Dans le même temps, l'UNICEF a fourni des

médicaments pédiatriques vitaux et des consommables pour couvrir les besoins de Gaza sur trois à six mois, les heures d'ouverture limitées du point de passage de Rafah ayant encore aggravé les pénuries déjà sévères.

Aide d'urgence en matière d'eau et d'assainissement

73. L'Office a aidé les prestataires de services dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la santé opérant à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés à Gaza en leur fournissant des combustibles et autres fournitures nécessaires aux opérations essentielles, et a géré la collecte des déchets solides dans l'ensemble des huit camps de réfugiés. En Cisjordanie, l'Office a offert un appui aux réseaux des eaux usées et des eaux de pluie et a remis en état une station de traitement des eaux dans le camp de réfugiés d'Aqabat Jaber.

Aide d'urgence à l'agriculture

74. La FAO a financé la restauration de 160 dunums de terres vouées à la production de légumes de plein champ en faveur de 80 ménages d'agriculteurs, la fourniture d'outils et de vergers à plus de 670 ménages démunis (120 dirigés par des hommes et 550 des femmes) qui se consacrent à l'agriculture ou à l'élevage, ou vivent en zones périurbaines. Elle a aussi soutenu la fourniture de petits étangs de pisciculture ou de petites unités d'élevage à plus de 500 ménages dirigés par des hommes et 400 ménages dirigés par des femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et remis en état des citernes d'eau et des puits pour 750 familles (7 800 personnes), le but étant de préserver le capital de ces familles et de développer leurs moyens de subsistance.

75. Suite à la tempête hivernale Alexa, la FAO est intervenue rapidement pour remettre en état les abris pour animaux de 1 200 éleveurs à Gaza et en Cisjordanie. En outre, 740 petits exploitants agricoles ont bénéficié de la remise en état de leurs serres. Les interventions d'urgence ont été menées en étroite coordination avec le Ministère de l'agriculture pour ce qui est de l'évaluation des besoins, de la vérification sur le terrain, de la fourniture des matériaux et de l'installation. La sélection des matériaux et l'installation ont été faites dans une démarche consistant à « reconstruire en mieux », en veillant à ce que les structures remises en état soient techniquement bien conçues et résistent bien aux chocs.

Aide d'urgence à l'éducation

76. Avec le soutien du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, l'UNICEF a développé les programmes psychosociaux mis en œuvre dans des centres familiaux et des espaces adaptés aux adolescents à Gaza, par le biais de cinq équipes psychosociales d'urgence, qui ont apporté des services professionnels de soutien psychosocial à environ 150 000 enfants, dont la moitié de filles, contribuant ainsi à améliorer leur résilience et renforcer leurs mécanismes d'adaptation. Les services fournis comprenaient un soutien psychologique, en groupe et individualisé, des visites d'urgence à domicile, une préparation à la vie active, un accompagnement éducatif, ainsi que des activités récréatives. En outre, 17 986 aidants familiaux (dont 35 % d'hommes) ont été sensibilisés par le biais d'activités visant à améliorer les connaissances et les compétences des parents sur les moyens de protéger leurs enfants et de mieux les épauler, notamment en période de crise.

Aide d'urgence au logement

77. Au cours de la période considérée, l'Office a fourni une aide d'urgence, y compris une assistance en espèces, à 108 familles (603 personnes) touchées par la tempête hivernale Alexa et à 208 familles (1 219 personnes) touchées par les incursions des Forces de sécurité israéliennes et les démolitions de logements en Cisjordanie. À Gaza, l'Office a fourni une aide d'urgence, y compris une assistance en espèces, à 1 103 familles touchées par la tempête hivernale Alexa et à 528 familles dont les logements avaient été détruits ou endommagés à la suite d'opérations militaires israéliennes au mois de novembre 2012.

C. Appui du système des Nations Unies aux institutions palestiniennes

78. L'ONU a apporté un appui technique aux ministères d'exécution pour le développement de stratégies sectorielles qui ont servi de base au Plan palestinien de développement national pour 2014 -2016. Le Plan reprend les domaines thématiques prioritaires et zones d'intervention prévus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine 2014-2016, ce qui témoigne d'une forte convergence entre la vision qu'a l'ONU des programmes de développement et les objectifs de développement du Gouvernement de l'État de Palestine. En outre, le Plan tient compte des principes de programmation de l'ONU en matière de gestion axée sur les résultats, d'égalité des sexes et de droits de l'homme.

79. L'ONU a continué de fournir une assistance technique pour renforcer les capacités du Gouvernement de l'État de Palestine en matière de transversalisation des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a étroitement collaboré avec les pouvoirs publics à la rédaction d'un document d'orientation qui présente des objectifs, des cibles et des interventions concrets et fondés sur les droits de l'homme en vue de les intégrer au Plan palestinien de développement national. Ce document a été adopté par le Gouvernement en janvier 2014. Le Haut-Commissariat a publié une étude recommandant la révision de certaines lois palestiniennes de façon à garantir le respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et a organisé des ateliers à l'intention des fonctionnaires sur les procédures de présentation des rapports au titre de ces instruments.

80. ONU-Femmes a continué d'aider le Ministère des affaires sociales et le Ministère des affaires féminines à faire respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme en matière de protection des femmes contre la violence et a appuyé la création d'un observatoire de l'accès des femmes à la justice dans le cadre de la Commission indépendante des droits de l'homme. Cinquante-quatre cas de violence à l'égard des femmes ont fait l'objet d'un suivi à ce jour. ONU-Femmes a continué de fournir un appui technique au Ministère de l'intérieur conformément à la Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Dix unités de protection de la famille ont été mises sur pied, en sus des services centraux de protection de la famille. Des procédures opérationnelles permanentes spécifiques à ces unités ont été conçues, et leur personnel a reçu une formation afin d'assurer la qualité et la normalisation de l'appui qu'il fournit.

81. L'OIT a terminé une évaluation actuarielle qui présente différents scénarios possibles concernant le nouveau régime de sécurité sociale. Il y proposait plusieurs niveaux de provisions et de taux de cotisation pour un régime de sécurité sociale offrant des prestations à long terme (pensions de retraite, d'invalidité et de réversion), des prestations de maternité et des prestations en cas d'accident du travail pour les travailleurs du secteur privé. L'OIT a prêté son concours au comité national compétent dans l'élaboration du cadre juridique du système proposé pour s'assurer qu'il soit conforme aux normes de l'OIT et aux meilleures pratiques au niveau mondial.

82. L'UNOPS a poursuivi son programme centré sur le renforcement des capacités opérationnelles de la police civile palestinienne, des Forces nationales de sécurité, de la Garde présidentielle et d'autres services de sécurité, y compris la Protection civile, en matière d'intervention en cas de catastrophe. Cette mission a été menée à bien grâce à la réalisation de programmes de formation, à la fourniture d'équipements et au développement des systèmes de gestion de l'information et des infrastructures. L'UNOPS a aidé le Ministère de l'intérieur à mener une évaluation institutionnelle globale en vue d'établir son programme pluriannuel de réformes institutionnelles. En outre, il a aidé le Ministère de la justice à construire un grand tribunal à Toulkarem, en Cisjordanie.

83. L'OMS a aidé le Ministère de la santé à mettre en œuvre son dispositif d'interventions essentielles de lutte contre les maladies non transmissibles pour les soins de santé primaires, qui a été mis en place avec succès dans trois districts pilotes. En outre, l'OMS a continué d'appuyer la création d'un institut national de santé publique, soutenu l'établissement d'un registre des causes du décès et des cancers, élaboré un projet de rapport sur l'examen systématique de la qualité de l'eau et de la santé dans la bande de Gaza, mis la dernière main à la stratégie et au rapport d'évaluation du système national d'information sanitaire et commencé à constituer un registre national des accidents de la route.

84. La CNUCED, s'appuyant sur leur collaboration antérieure, a continué de renforcer les capacités institutionnelles et techniques du Conseil des chargeurs palestiniens (exportateurs et importateurs). Son appui a permis de mettre en place un programme de formation professionnelle en huit modules consacré à la facilitation du commerce international et à la logistique. En outre, la CNUCED a fourni aux secteurs privé et public palestiniens des services consultatifs et des connaissances techniques dans le domaine de la facilitation du commerce.

D. Développement du secteur privé

85. En 2012, l'UNRWA a accordé 13 030 prêts à des entreprises et à des ménages palestiniens, pour un montant total de 18,403 millions de dollars. Les femmes et les jeunes ont reçu respectivement 37 % et 34 % de ces prêts. Le programme dans l'État de Palestine a continué de fonctionner de manière autosuffisante et viable et a tiré de ses activités de microfinancement des revenus nets de 367 865 dollars.

E. Coordination de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies

86. Sous les auspices du Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient/Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Territoire palestinien occupé, la collaboration et la coordination entre les nombreux donateurs et les instances des Nations Unies se sont renforcées durant la période considérée. L'équipe de pays pour l'action humanitaire à Jérusalem et le groupe de coordination opérationnelle à Gaza se sont réunis régulièrement pour examiner les mesures à prendre en matière de sensibilisation aux questions humanitaires et d'interventions humanitaires. Avec l'appui du Groupe de la coordination du Bureau du Coordonnateur spécial, l'équipe de pays des Nations Unies a continué de coordonner ses programmes grâce à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine 2014-2016, en conformité avec les priorités du Plan palestinien de développement national pour 2014-2016. Des efforts redoublés ont été faits pour forger des partenariats constructifs entre l'ONU, le Gouvernement de l'État de Palestine et l'ensemble des bailleurs de fonds. L'ONU a continué la préparation des rapports, stratégies et directives du Comité spécial de liaison pour l'action humanitaire et de développement à Gaza, à Jérusalem-Est et dans la zone C, et, de concert avec d'autres acteurs humanitaires, l'élaboration du plan d'intervention stratégique de 2014 pour le Territoire palestinien occupé.

IV. Action des donateurs face à la crise

Appui budgétaire et financier

87. En 2013, le Gouvernement de l'État de Palestine a peiné à s'acquitter de ses obligations financières, les dépenses ayant légèrement dépassé les prévisions et les recettes ayant été moins importantes que prévu. Bien que les financements extérieurs aient été plus élevés que prévu, le Gouvernement a accumulé des arriérés considérables au cours de l'année, en particulier vis-à-vis du secteur privé et du système des retraites, et a vu sa dette à l'égard des banques nationales augmenter, pour atteindre 1,2 milliard de dollars en février 2014. Les besoins de financement extérieur pour 2014 sont estimés à 1,6 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars d'appui budgétaire et 0,3 milliard de dollars pour le financement du développement).

Coordination entre les donateurs

88. La structure locale de coordination de l'aide est demeurée la principale instance de rencontre entre les donateurs et l'État de Palestine. La coordination des activités d'assistance humanitaire et de sensibilisation dans ce domaine s'est également poursuivie sous la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat pendant la période considérée.

89. Une réunion du Comité spécial de liaison s'est tenue au cours de la période considérée, le 25 septembre 2013 à New York.

V. Besoins non satisfaits

90. Dans le cadre de la procédure d'appel global en faveur du Territoire palestinien occupé pour 2013, un montant révisé de 401,6 millions de dollars a été demandé pour faire face aux besoins humanitaires les plus pressants; 65,9 % de ce montant a été récolté. En dépit de besoins croissants, un montant de 390 millions de dollars est demandé pour le plan d'intervention stratégique de 2014 en faveur du Territoire palestinien occupé. En effet, l'application des critères du plan implique que seuls les besoins les plus urgents sont présentés et permet une meilleure distinction entre les besoins humanitaires et les besoins de développement définis dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine. Au 7 avril 2014, seulement 17 % de ce montant avait été réuni, ce qui ne présage guère de bons résultats.

91. L'Office, dont le budget de base pourrait accuser un déficit de 68,2 millions de dollars en 2014, a également besoin d'urgence de ressources additionnelles, d'autant plus que sur le montant de 300 millions de dollars qu'il a sollicité dans le cadre de l'appel d'urgence en faveur du Territoire palestinien occupé pour 2013, 163,2 millions de dollars restent à couvrir selon les estimations.

92. Les organismes des Nations Unies visent à réunir un montant de 1,2 milliard de dollars pour appuyer les programmes de développement prévus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

VI. Difficultés rencontrées

93. Au cours de la période considérée, le maintien du bouclage de la bande de Gaza, la fermeture des tunnels illégaux et une nette réduction des heures d'opération du point de passage de Rafah par les autorités égyptiennes ont abouti à une aggravation de la crise énergétique et au développement à rebours, ou « dé-développement » de Gaza, ce qui a eu pour effet d'accroître les besoins humanitaires. Suite à la découverte, en octobre 2013, d'un tunnel illégal menant à Israël, les autorités israéliennes ont ordonné l'arrêt des importations de matériaux de construction essentiels dans la bande de Gaza, y compris ceux destinés à des projets de l'ONU. Bien qu'il y ait eu, depuis lors, une reprise partielle des importations au titre des projets de l'ONU qui avaient été précédemment approuvés, le secteur privé n'est toujours pas en mesure d'importer des agrégats, des barres de fer et du ciment. En outre, au moment de la rédaction de ces lignes, des projets de construction de l'ONU, d'une valeur de plus de 100 millions de dollars, qui avaient été soumis au Gouvernement israélien, attendaient toujours d'être approuvés. Les restrictions imposées à la liberté de circulation, la destruction des infrastructures palestiniennes et les déplacements de Palestiniens qui en résultent en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, se sont aggravés. De plus, des activités non négligeables d'implantation de colonies se poursuivent en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ce qui exacerbe les tensions sur le terrain. Dans l'ensemble, le fait qu'aucune perspective politique crédible ne se soit dessinée, malgré la reprise des négociations, continue d'avoir des effets négatifs sur le contexte opérationnel.

94. Si les pourparlers devaient à nouveau échouer, les pressions pour l'édification d'un État et l'appui de la communauté internationale à cette entreprise risquent de s'amplifier, alors que l'attention pourrait se reporter sur les opérations humanitaires.

Si aucune perspective politique crédible ne se profilait dans un avenir proche, cela nuirait également au contexte opérationnel. À Gaza, tant que les questions politiques de fond ne sont pas réglées, les activités de l'ONU risquent de n'être guère plus que des mesures palliatives, puisque les interventions structurelles indispensables décrites dans le rapport de 2012 de l'équipe des Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé intitulé « Gaza in 2020: A liveable place? » (Gaza : un lieu habitable en 2020?) resteront irréalisables tant qu'un environnement opérationnel plus favorable n'est pas rétabli.

VII. Conclusions

95. Le contexte dans lequel se sont déroulées les opérations de l'ONU au cours de la période considérée est demeuré difficile en raison des menaces qui pèsent sur les moyens de subsistance des Palestiniens, en particulier les démolitions, et des restrictions et divisions qui se poursuivent à Gaza, autant de facteurs qui continuent d'élever d'immenses obstacles au développement de l'État de Palestine. L'ONU continuera d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions [242 \(1967\)](#), [338 \(1973\)](#), [1397 \(2002\)](#), [1515 \(2003\)](#), [1850 \(2008\)](#) et [1860 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité, à la cessation de l'occupation qui a débuté en 1967 et à la création d'un État de Palestine d'un seul tenant, souverain, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.
